



GUIDE DE GESTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES

Types de fosses

1. **Fosse septique avec champ d'épuration** : toutes les eaux de la maison vont dans la même fosse, et elles s'épurent dans le champ. Une fosse septique a toujours deux couvercles. Il est interdit d'y raccorder un pluvial.
2. **Fosse septique avec champ d'évacuation** : les eaux autres que celles de la toilette se déversent dans la fosse septique et elles s'évacuent dans le champ. C'est la fosse de rétention qui reçoit les eaux de la toilette.
3. **Fosse de rétention**: aucune eau ne s'écoule de cette fosse. Elle doit être parfaitement étanche incluant les cheminées d'accès. Il faut la faire vidanger périodiquement selon les besoins.

Association Sportive et de
Bienveillance du Lac de l'Est

Considérations pratiques

1. Une demande de permis à la municipalité est requise pour construire ou modifier une installation septique. L'inspecteur municipal se réfère au "*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées en résidence isolée (Q2,r8)*".
www.menv.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/consultation.htm
2. L'installation d'une fosse de rétention (vidange périodique ou totale) n'est autorisée que pour les camps de pêche et de chasse et les résidences existantes où les conditions de terrain et la nature du sol interdisent la construction d'un autre type d'installation.
3. La grosseur de la fosse et l'étendue du champ sont déterminées en fonction du nombre de chambres à coucher que le propriétaire veut avoir. Une chambre à coucher correspond à deux personnes selon le règlement. Une roulotte rattachée aux installations sanitaires est considérée comme une chambre de plus.
4. L'installation septique est prévue pour une consommation maximale soit 270 litres d'eau par personne, par jour.
5. Pour pouvoir décanter efficacement, l'eau doit séjourner 24 heures dans la fosse. Ainsi, il est préférable de consommer notre eau de façon régulière (ex. : laver une brassée par jour pendant trois jours, au lieu de trois brassées la même journée)
6. Il est mentionné au règlement (article 10, m) de laisser à la vue les deux couvercles de la fosse septique pour faciliter l'inspection visuelle recommandée ainsi que la vidange.
7. L'eau, dans le deuxième couvercle de la fosse septique, ne devrait presque pas avoir de solide en suspension. C'est pourquoi il est recommandé de vérifier à chaque année ce deuxième couvercle afin de vérifier la qualité d'eau grise qui s'y trouve. Si des éléments solides s'y trouvent en importance, il faut penser vidanger même si le temps n'est pas arrivé.
8. Après la vidange de la fosse, dans les deux couvercles, il est important de la remplir d'eau au 2/3 de la hauteur liquide.
9. En cas de problèmes d'odeur, s'assurer qu'il ne vient pas d'un évent trop petit ou trop court.

Types d'éléments épurateurs.

1. **Champ d'épuration** : Il est rattaché à une fosse septique qui reçoit toutes les eaux usées de la maison.
2. **Champ d'évacuation** : Il est rattaché à une fosse septique qui reçoit seulement les eaux ménagères (autres que les eaux de la toilette).
3. **Puits filtrant** : trou rempli de sable et/ou de gravier qui reçoit les eaux autres que les eaux de la toilette. Il s'agit d'une situation d'exception.
4. **Puits absorbant** : trou dont les côtés sont retenus et qui reçoit les eaux. Il agit comme un champ d'épuration mais sans tuyau. Des conditions très particulières doivent être respectées.
5. **D'autres modes d'épuration** sont aussi autorisés, voir Q2,r8

Protéger son investissement en l'aménageant

1. La surface de l'élément épurateur (champ d'épuration) ne peut être utilisée pour le jardinage ni à des fins qui auraient comme conséquences de compacter le sol ou nuire à son aération (par exemple dalles de béton, asphalte, autres.)

2. Veillez à ce que le champ d'épuration soit bien ventilé et bien ensoleillé pour favoriser l'évaporation d'eau. Évitez d'y planter des arbres à proximité. Une allée piétonnière est acceptée.
3. L'hiver, il est recommandé de ne pas souffler de neige sur le champ d'épuration afin de permettre au champ de "respirer". Déposée naturellement, elle est un bon isolant.
4. Il est recommandé de faire un fossé en surface, (quelques pouces seulement de profondeur) pour dévier l'eau qui arriverait d'un terrain plus élevé que le champ d'épuration.
5. S'assurer que le dessus du champ comporte une pente suffisante pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement à l'extérieur de la surface filtrante de l'élément épurateur.
6. Minimisez votre consommation d'eau pour éviter que le sol dépasse sa capacité d'absorption d'eaux noires : toilette à débit réduit, pomme de douche (9L minutes) et autres.

Pour prolonger la vie des installations sanitaires

1. Éviter toute circulation lourde sur le champ pour ne pas écraser les tuyaux et compacter le remblai. De plus, éviter une circulation motorisée sur la fosse pour ne pas la défoncer.
2. Évitez d'envoyer même une petite quantité de peinture, de solvant, de décapant, de vernis à ongle ou de tout produit nettoyant dans les tuyaux d'évacuation. Ces produits empoisonnent les micro-organismes qui décomposent les matières organiques. Réduire au minimum l'emploi de javellisant.
3. Éviter d'y jeter des substances qui ne se décomposent pas naturellement sinon très lentement : huiles, graisses et gras, couches jetables, tampons, condoms, essuie-tout, papiers mouchoirs, litière pour chats, matières plastiques, filtres à cigarette, marc de café et autres. Éviter le broyeur à déchets.
4. Utiliser des produits nettoyants sans phosphate. Le phosphore ne se décompose pas et favorise la

prolifération d'algues et de plantes aquatiques indésirables.

5. Ne pas arroser le gazon sur le champ d'épuration pour ne pas nuire à la capacité du sol d'absorber les liquides et décomposer les déchets.

Information complémentaire.: SCHL. http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/coreenlo/coprge/insevoma/cf_047.cfm

**Association Sportive et de
Bienveillance du Lac de l'Est
1442, Route du Lac de l'Est
Disraéli, Qc
G0N 1E0**

www.lacdelest.org

Projet réalisé, avec la collaboration de M. Alain Laporte de la Firme Roche Inc. de Thetford Mines et l'appui financier du programme PAPE du MENV du Québec. Responsable du projet: Laurent Lamarre.